

À VENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N°8 // SEPTEMBRE-OCTOBRE 2008

PLACEMENT

Les CEF évalués en 2009

Signature d'une convention
par le garde des Sceaux. **p. 2**

INSERTION

Relooking solidaire

L'UEAJ d'Epernay propose des
soins esthétiques à des personnes
isolées ou défavorisées. **p. 2**

BUDGET 2009

Des moyens en phase avec les missions

Sur les 787 M€ prévus, 490 iront à
la prise en charge au pénal. **p. 3**

MAYENNE

Commission

" mineurs difficiles "

Un bilan positif pour un
dispositif novateur. **p. 3**

POINTS DE VUE

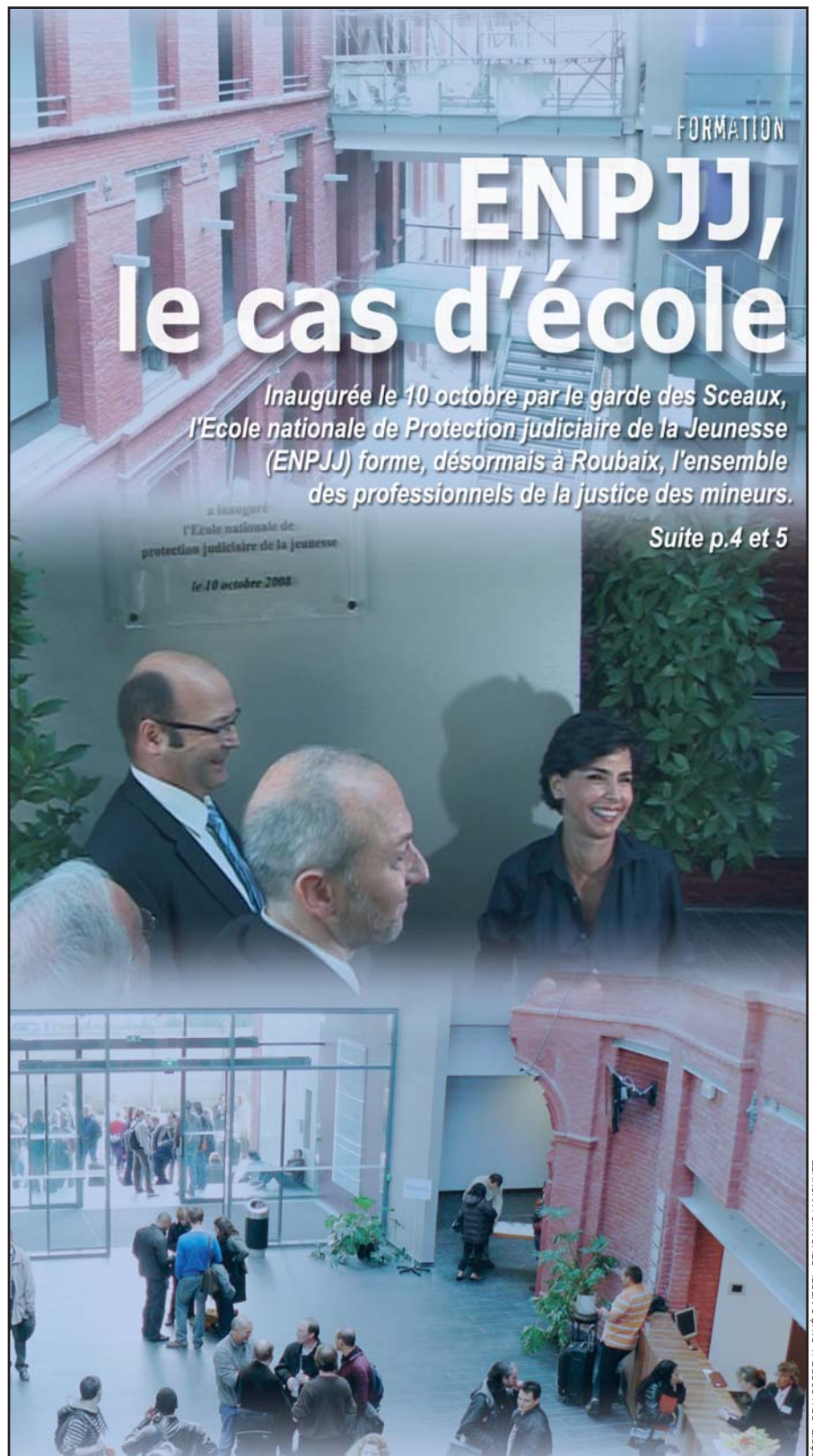
Le contrôle des lieux privatifs de liberté

Jean-Marie DELARUE, contrôleur
général des lieux de privation
de liberté, David FAURE,
directeur du Centre éducatif fermé
de Moissannes. **p. 6**

PORTRAIT

Cadre judiciaire

Louisa AIT HAMOU,
chef du département droit et
politiques publiques à l'ENPJJ. **p. 8**



ALSACE

La PJJ entre en gare
Depuis le 16 septembre, quatre mineurs pris en charge à l'Unité éducative d'activité de jour (UEAJ) de Strasbourg participent au chantier de rénovation de la gare SNCF. Chaque jour, encadrés par un éducateur et un professeur technique, ils repeignent les locaux de l'accueil TGV des voyageurs. Ces travaux s'achèveront fin novembre. Cette action découle de l'accord signé en 2007 entre les directions régionales alsaciennes de la PJJ et de la SNCF (cf. Avenirs N°0).

AQUITAINE

Clause pour l'insertion
Des mineurs pris en charge par l'Unité éducative d'activité de jour (UEAJ) de Bordeaux ainsi que des jeunes suivis par le dispositif d'insertion local DIL-FSE (Fonds social européen) participent, depuis la rentrée, à la réfection des locaux de l'UEAJ (peinture, plomberie, électricité) ou à un stage de découverte des métiers du bâtiment. Une initiative rendue possible par une clause imposant aux entreprises retenues d'accueillir des mineurs de ces dispositifs.

**BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTE****Réparation verte**

Le Centre d'action éducative de Belfort avec l'Unité éducative d'activité de jour de Montbéliard ont mis en place, avec le service environnement du Conseil général du Territoire de Belfort, des chantiers horticoles réalisés dans le cadre de l'exécution de mesures de réparation. La dernière session a mobilisé en octobre une dizaine de mineurs qui ont œuvré pour la préservation de la dernière lande naturelle des sites vosgiens.

DÉPLACEMENT DU GARDE DES SCEAUX**L'évaluation des CEF en 2009**

LE GARDE DES SCEAUX s'est rendue les 4 et 16 septembre à Liévin (Pas-de-Calais) et Moissannes (Haute-Vienne) dans deux des cinq Centres éducatifs fermés (CEF) qui expérimentent une présence accrue d'infirmiers, de psychologues et d'un pédopsychiatre dans le cadre du placement. Accompagnée de Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), la ministre a signé une convention pour l'évaluation des prises en charge en CEF d'avril 2009 à avril 2010, dont elle a confié la méthodologie à la DPJJ et à l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (UNASEA).



Mme Rachida Dati, ministre de la Justice, et M. Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, au CEF de Moissannes.

Quatre nouveaux CEF accueillent des mineurs depuis la rentrée : à Ham (Somme), à Limayrac (Aveyron), à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret) ainsi qu'à Mulhouse (Haut-Rhin). Cela porte à 37 le nombre de CEF (8 secteur public / 29 secteur associatif habilité) réalisés depuis 2003. D'ici à 2010, 47 CEF fonctionneront (10 secteur public et 37 secteur associatif habilité).

Créés en 2002, ils constituent un placement en alternative à la détention de six mois, renouvelable une fois, pour des mineurs multirécidivistes ou multiréitérants âgés de 13 à 18 ans. 61% des mineurs ne récidivent pas dans l'année qui suit la fin du placement en CEF et 84% réintègrent un établissement scolaire ou s'engagent dans une formation professionnelle. ■

INSERTION**Relooking solidaire**

AMBIANCE *Vénus beauté* garantie à l'Unité éducative d'activité de jour (UEAJ) d'Épernay (Marne). Maëlle propose un thé à sa cliente avant d'attaquer son *brushing*. Lila s'affaire aux bacs tandis qu'en cabine Marine "exfolie" Djamel avant son entretien pour un stage. Avec la viticulture, le génie civil, la restauration et la mécanique, l'atelier coiffure-esthétique est l'une des cinq activités d'insertion proposées par l'UEAJ. Coupes, permanentes, mèches, épilations, maquillage, soins ; six mineures de 14 à 17 ans s'initient aux métiers de la coiffure et de l'esthétique pendant 6 à 9 mois, le temps de leur prise en charge par la Protection judiciaire de la Jeunesse. Créé il y a 15 ans, l'atelier est encadré depuis 2001 par Philippe



CREDIT: DPJJSORE / L. CAVÉ

Dralet, professeur technique, ex-professionnel de la coiffure, et Muriel Lor, conseillère en image. Ils forment les mineures aux postures, règles d'hygiène et techniques et, tous les matins, Joséphine Bassompierre, formatrice, effectue une remise à niveau scolaire. Outre l'objectif évident d'insertion professionnelle, l'atelier permet de créer un univers de bien-être, propice à la revalorisation de ces

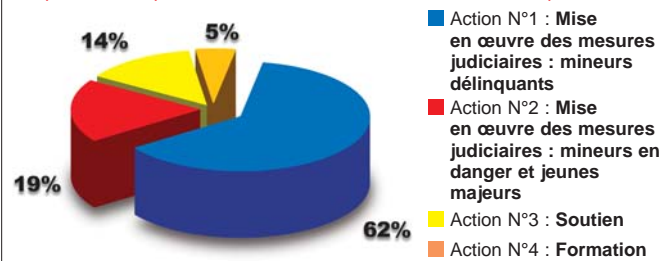
jeunes filles qui, peu à peu, apprennent à prendre soin d'elles puis des autres. Le carnet de rendez-vous est plein. Ouvert quatre après-midis par semaine, le salon accueille, à des prix défiant toute concurrence, 30 clients par mois. Des Sparnaciens mais également des personnes handicapées, des Rmistes, des personnes âgées et les mineurs hébergés au foyer. Ponctualité, respect de la clientèle, les jeunes filles découvrent l'exigence d'un employeur lors d'un stage proposé dans l'un des vingt salons partenaires de la région. Pour certaines, l'UEAJ ne sera qu'un passage, pour d'autres, l'amorce d'une formation qualifiante. Deux "anciennes" de l'UEAJ sont aujourd'hui à la tête de leur propre salon. ■

BUDGET DE LA JUSTICE 2009

Mineurs délinquants, la priorité

AU SEIN du ministère de la Justice, la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) élabore et conduit les politiques concernant la justice des mineurs. Elle est garante, au nom de l'Etat, de la cohérence du parcours des moins de 18 ans faisant l'objet d'un mandat judiciaire. Le budget de la Justice pour 2009 s'élève à 6,66 milliards d'euros, soit une progression de 2,6%. Le budget de la PJJ s'élève pour l'année 2009 à 787 M€, soit 12% du budget de la Justice. La direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse voit ses moyens dédiés en priorité à la lutte contre la délinquance des mineurs. 490 M€ sont désormais consacrés à la prise en charge des mineurs délin-

Répartition par action des crédits demandés pour 2009



quants, soit une augmentation de 17% par rapport à 2008 et 800 équivalents temps plein (ETP) réaffectés à cette mission. L'insertion voit ses effectifs augmenter de 12%, les Centres éducatifs fermés (CEF) de 10% et les établissements pénitentiaires (EPM) de 3,5%. La prise en charge des mineurs délinquants représentera 62 % du budget de la PJJ contre 52% en 2008. Les investigations et les prises en charge au civil ne

représentent plus que 19% contre 30% en 2008. La baisse des placements jeunes majeurs se poursuit, -33 M€ en 2009 et l'action éducative en milieu ouvert pour les jeunes majeurs diminue de 1 M€. Les crédits dédiés aux autres types de prises en charge par le secteur associatif sont maintenus malgré ces baisses d'activité, en raison des 16 M€ consacrés à l'ouverture de 6 CEF associatifs en 2009. ■

PRISON

Suicides dans l'Est

DEUX ADOLESCENTS se sont suicidés aux quartiers des mineurs des maisons d'arrêt de Metz-Queuleu et de Strasbourg les 6 et 10 octobre 2008. Ces disparitions portent à 3 le nombre de mineurs décédés en prison depuis le début de l'année.

Les premiers éléments de l'inspection révèlent des motivations et des profils différents dans ces deux passages à l'acte.

L'inspection relève, en outre, l'absence de faute ou de négligence de la part des personnels de la PJJ et l'implication totale de ces derniers auprès des familles dans la gestion de ces drames. ■

COMMISSION " MINEURS DIFFICILES "

Bilan positif en Mayenne

CRÉÉE EN 2007, à l'initiative de la direction départementale de la Protection judiciaire de la Jeunesse de la Mayenne (DDPJJ 53), la commission départementale " mineurs difficiles " examine des situations individuelles de mineurs, pour la plupart suivis au pénal. Complexes, ces situations aux frontières de l'éducation et du soin nécessitent une coordination spécifique. Née d'une convention signée entre la DDPJJ 53, le secteur associatif, le Conseil général, l'Education nationale, les magistrats du parquet et du siège, la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales et le directeur du centre hospitalier de Laval, la commission " mineurs difficiles " est composée de douze membres permanents et de membres pon-

tuels tels que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les institutions ayant en charge ces mineurs. La commission n'a qu'un rôle de préconisation. Chaque mois, elle examine une ou deux situations et établit des propositions. En 2007-2008, 10 situations ont été examinées (9 garçons et 1 fille âgés, en moyenne, de 15 ans). Après examen devant la commission, toutes ont évolué dans le bon sens. Ainsi, un mineur a pu intégrer un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) alors que le dossier était bloqué depuis des mois. Un autre a pu être hospitalisé alors que sa mère s'y opposait jusqu'alors. La commission " mineurs difficiles " a été reconduite en Mayenne pour l'année 2009. ■

BRETAGNE -
PAYS-DE-LA-LOIRE
MAJ bretonnes

Depuis mars 2008, dix-neuf mesures d'activité de jour (MAJ) ont été ordonnées sur le département du Morbihan. Prononcées pour la plupart dans un cadre présentenciel, huit ont été menées à bien, onze sont en cours d'exécution dans les Unités éducatives d'activité de jour de Vannes et de Lorient. Ces mesures visent un double objectif d'insertion scolaire et professionnelle par l'acquisition de compétences dans les domaines de la restauration, de la métallerie et de la menuiserie.

CENTRE - LIMOUSIN -
POITOU-CHARENTES
A table !

L'atelier restauration La Source du Rollin (Loiret) a quitté le site de La Chapelle-Saint-Mesmin pour l'Unité éducative d'activité de jour de Saint-Jean-Le-Blanc. Cet atelier accueille et sensibilise une cinquantaine de mineurs par an aux métiers de la restauration (préparation de repas, activité de traiteur). Depuis 1987, plus de 800 mineurs ont bénéficié d'une préformation dans ce secteur.

HAUTE ET BASSE
NORMANDIE

Permis citoyen

L'Unité éducative d'activité de jour de Caen-Hérouville propose, chaque mois, aux mineurs pris en charge par les services du Calvados, une préparation de quatre jours au brevet de sécurité routière (BSR). Conduite d'un deux roues, connaissance et prise de conscience des dangers de la route, les futurs usagers apprennent les règles d'un comportement citoyen. En 5 ans, 150 mineurs ont décroché leur brevet.

ILE-DE-FRANCE**Formation 100% bio**

La serre de l'Unité éducative d'activité de jour de Lagny (Seine-et-Marne) a organisé une journée portes ouvertes le 9 septembre. Créé en 2005, ce dispositif d'insertion animé par deux professeurs techniques et une éducatrice, vise à faire découvrir aux mineurs pris en charge les métiers liés au maraîchage : production et vente de fruits et légumes bio. En 2008, un mineur a poursuivi une formation qualifiante "ouvrier du paysage".

LANGUEDOC-ROUSSILLON**Pas de quartier pour les tags**

Quatre mineurs hébergés au Foyer d'action éducative de Nîmes ont œuvré en faveur de leur environnement. Dans le cadre des activités de jour, ils nettoient tags et graffitis qui dégradent les murs du foyer et des habitations alentour du quartier de l'Eau Bouillie. Soutenue par le comité de quartier, cette action a modifié le regard du voisinage sur les mineurs placés sous mandat judiciaire.

**LORRAINE -
CHAMPAGNE-ARDENNE****Orientations en questions**

La direction régionale organise, depuis plusieurs mois, des rencontres avec les directeurs départementaux de la Protection judiciaire de la Jeunesse et les magistrats pour enfants (TGI de Nancy en septembre et TGI de Verdun en octobre) au sujet des orientations de la direction : recentrage au pénal, partage des missions entre secteurs public et associatif, complémentarité avec les Conseils généraux dans le cadre de la protection de l'enfance.

INAUGURATION**ENPJJ, le cas d'école**

431 personnels stagiaires et 25 élèves de la classe préparatoire intégrée ont fait leur rentrée à l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse, inaugurée, à Roubaix le 10 octobre dernier, par le garde des Sceaux. Un moment clé de l'histoire de la justice des mineurs.

A L'HEURE de la redéfinition des missions de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'ouverture de la quatrième école du ministère de la Justice marque un tournant historique pour la Direction de la PJJ et la formation des professionnels de la justice des mineurs.

" Nous serons novateurs dans la continuité ", assure Jean-Louis Daumas, directeur de l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la

Jeunesse (ENPJJ). Une page se tourne donc sans pour autant faire fi de l'héritage. L'ENPJJ est le résultat d'un processus engagé il y a quatorze ans lorsque le Conseil interministériel d'aménagement du territoire a décidé, en 1994, de délocaliser le Centre national de formation et d'études de la Jeunesse (CNFE-PJJ), alors implanté à Vaucresson depuis 1951. L'ENPJJ reprend, ainsi,

les valeurs portées par le CNFE-PJJ pendant 57 ans, tout en engageant de nouveaux axes de travail. " Recentrage au pénal, meilleure efficacité de la conduite de l'action éducative, l'école se veut au service des orientations stratégiques nationales ", poursuit Jean-Louis Daumas. Des orientations prises pour les trois ans à venir, que Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, a rappelées le jour de la rentrée. Développer la qualité de l'information donnée au magistrat à tous les stades de l'action éducative, prendre prioritairement en charge les publics au pénal, contrôler et évaluer les services publics ou associatifs, coordonner l'élaboration des textes et le fonctionnement global de la justice des mineurs, quatre missions confiées par le garde des Sceaux à la direction de la PJJ portées par l'ENPJJ à travers la formation.

" Cette école est un lieu d'échanges, de confrontation des expériences, de développement d'une culture pluridisciplinaire et décloisonnée. N'oubliez jamais que vous participez à l'une des missions publiques les plus essentielles, celle de faire des jeunes qui vous sont confiés des adultes qui vivront en harmonie pour construire l'avenir de notre société ", a souligné la ministre de la Justice, Madame Rachida Dati, dans le discours inaugural à l'adresse des futurs pro-

La " classe prépa éduc " de l'ENPJJ

L'accès à la fonction publique doit être aussi large que possible. C'est donc au nom de l'égalité des chances que Rachida Dati a donné instruction aux écoles du service public de la justice de créer une classe préparatoire intégrée (CPI).

Ainsi, l'ENPJJ a accueilli le 2 octobre les 25 élèves de la première promotion de sa classe prépa. Originaires de la France entière, de Saint-Omer à Marseille et même de La Réunion, ils ont été sélectionnés parmi 110 candidatures. 13 filles et 12 garçons, âgés de 21 à 34 ans, titulaires d'un diplôme bac +2 minimum, vont pouvoir bénéficier pendant cinq mois d'une préparation intensive au concours externe d'éducateur qui aura lieu en mars 2009. Objectif : offrir les meilleures conditions possibles d'apprentissage à des jeunes qui, du fait de leur situa-



CRÉDIT : DPJ-SCORE / L. GAVE

tion géographique (zone isolée, ZUS, ZEP...), sociale ou familiale, n'ont pas la possibilité de préparer le concours dans des conditions favorables. L'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse prend en charge la formation, l'hébergement et la restauration de ces élèves qui représenteront jusqu'à 15% de chaque promotion d'éducateurs à venir, en fonction de leurs résultats aux épreuves du concours. ■

Suite de la page 1

fessionnels de la justice des mineurs.

UN LIEU DÉDIÉ, UNIQUE ET CENTRAL AU SERVICE D'UNE FORMATION RÉNOVÉE

Educateurs stagiaires en formation initiale ou en formation en un an (examen professionnel, liste d'aptitude et

chitecte lilloise Nathalie T'Kint. Au total, ce sont 6 000 m² dédiés à la formation des professionnels de la justice des mineurs (éducateurs, directeurs de services, psychologues), soit trois fois plus que sur les sites préexistants de Vaucresson et de Marly-le-Roi. Les stagiaires

reprographie, un restaurant administratif de 200 couverts, une cafétéria, un centre de documentation et une bibliothèque de recherche de 1 200 m². Avec un fond de 60 000 ouvrages et de 400 collections et revues, cette bibliothèque constitue l'un des plus grands centres européens de ressource documentaire dédiés à l'enfance en difficulté. Les stagiaires de la formation initiale seront bientôt logés dans une résidence hôtelière de 180 chambres et 20 studettes attenante à l'école dont la livraison est prévue pour la fin du mois de mars 2009.

Forts des nouvelles missions de la DPJJ, et dans la continuité des enseignements dispensés au CNFE-PJJ, les stagiaires alterneront périodes de cours à l'école et stages pratiques dans les services pour être au plus près des réalités de terrain.

" Vous contribuez à faire de la réponse pénale un temps utile, pas une fin en soi, leur a rappelé Philippe-Pierre Cabourdin. Utile parce qu'elle permet de protéger la société et d'éduquer un mineur dans un environnement pensé pour lui. Pas une fin en soi car on ne peut imaginer la sanction sans réinsertion ". ■



CRÉDIT : DPJSCORE / LE MARIE

Discours inaugural dans le grand amphithéâtre de l'ENPJJ

3^e voie), directeurs stagiaires, élèves de la classe préparatoire intégrée (cf. encadré) : en tout, pas moins de 456 futurs professionnels ont fait leur rentrée les 1^{er} et 2 octobre dans la nouvelle école, destinée à les former au plus près des besoins actuels et à venir de la prise en charge éducative des mineurs délinquants.

A une heure de train de Paris, de Londres et de Bruxelles, l'ENPJJ occupe une position géographique centrale en Europe. Installée sur le site des anciennes filatures Delattre-Vanderberghe, le bâtiment tient le pari de concilier l'architecture industrielle du XIX^e et la création contemporaine grâce à l'ar-

vont bénéficier d'infrastructures spécialement dédiées à leurs besoins : un amphithéâtre de 335 places équipé de cabines d'interprétariat permettant également l'accueil de manifestations internationales, 30 salles de cours dont 2 amphis de 60 places, 2 salles informatiques, 2 salles d'expression sportive et culturelle, un service de

MIDI-PYRENEES
L'ovalie à l'EPM

Les mineurs détenus à l'Etablissement pénitentiaire pour Mineurs de Lavaur (Tarn) se voient proposer cette année un entraînement au rugby par deux agents contractuels STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) du comité départemental de la Fédération française de rugby. Des rencontres avec des clubs locaux sont prévues et chaque mineur participant à l'activité sera incité par la Fédération, à l'issue de sa détention, à poursuivre en club la pratique de ce sport.

NORD - PAS-DE-CALAIS
Petits fours pour l'ENPJJ

Dix mineurs, en formation dans deux ateliers restauration, l'un associatif (ALEFPA de Mérygnies) et l'autre public (CAEi Villeneuve d'Ascq), ont préparé et servi ensemble le buffet composé de 2 400 pièces salées et de pains surprises, proposé à la centaine d'invités pour l'inauguration de l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse à Roubaix le 10 octobre. Le garde des Sceaux s'est longuement entretenu avec les jeunes traiteurs.

OUTRE-MER
Lancement kourouzien

La Guyane faisant figure de mauvaise élève en matière de sécurité routière, les services de l'Etat ont été sollicités par le préfet de région pour y remédier. Grâce à l'acquisition d'une voiture-école neuve et à un accord de non-concurrence passé avec les professionnels du secteur, l'Unité éducative de milieu ouvert de Kourou est désormais dotée d'un atelier sécurité routière-accès au permis de conduire.

En savoir plus

RENTREE DES 456 ÉLÈVES STAGIAIRES, témoignages d'élèves de la classe préparatoire intégrée, inauguration par le garde des Sceaux, vidéos des discours de Rachida Dati et de Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse. Retrouvez le dossier complet sur l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse sur : <http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10030&subrubrique=11230&article=16038> ■

PICARDIE**Ecole sur mesure**

Lors sa visite à l'Unité éducative d'activité de jour de Beauvais le 25 septembre, le garde des Sceaux a signé une convention avec le recteur d'Académie pour étendre le dispositif Action-Remobilisation-Remotivation aux mineurs sous mandat judiciaire. Cette prise en charge scolaire individualisée concerne les mineurs de 16 ans en déscolarisation ou sans projet d'orientation et leur permet de bénéficier d'un aménagement du temps scolaire et de stages en entreprise.

PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR - CORSE
Chantier école

Grâce à la convention Justice-Région 2007-2009, l'association Mer+ accueillera sur l'aire de Six-Fours (Var) neuf mineurs pris en charge par la PJJ jusqu'en mai 2009 dans le cadre d'un chantier-école (accompagnement scolaire, découverte des entreprises, activités de l'école de voile et actions de développement durable). Depuis 2007, 724 mineurs de la région ont bénéficié d'une activité d'insertion dans le cadre de cette convention.

RHONE-ALPES - AUVERGNE
Entrées pour artistes

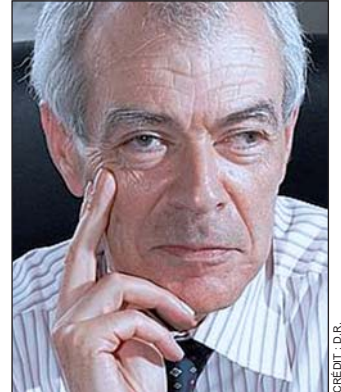
Depuis 2000, une éducatrice de l'Unité éducative d'activité de jour de Clermont-Ferrand s'occupe à temps plein d'un dispositif d'entreprise-insertion, en lien avec l'association locale 6.3. Cinq mineurs, en stage pour les moins de 16 ans ou salariés en CDD pour les plus de 16 ans, préparent et servent en moyenne 70 repas par jour pour les artistes se produisant à la Coopérative de mai, une salle de concert clermontoise.

A PROPOS DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉ**Jean-Marie DELARUE****Contrôleur général des lieux privés de liberté**

LES CONTRÔLES tels que nous les pratiquons n'ont d'autre but que celui de faire progresser les dispositifs et établissements relevant de la justice des mineurs. S'agissant de notre mode opératoire, nous passons plusieurs jours dans les structures pour en comprendre le fonctionnement *in vivo*. Durant cette phase d'immersion, nous menons tout entretien et consultons toute pièce utile à l'établissement d'un rapport transmis au ministre de la Justice, qui dispose d'un mois et demi pour répondre, délai à l'issue duquel le Contrôle général adresse des recommandations qu'il peut rendre publi-

ques. Pour l'instant, nous n'envisageons pas de publier systématiquement toutes les recommandations, mais plutôt de rendre publics les commentaires généraux utiles. Notre démarche, ancrée dans la transparence vis-à-vis du public et des personnels, doit contribuer à améliorer le fonctionnement des Centres éducatifs fermés (CEF) et des Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM) par un regard et une analyse extérieurs.

Nous ne sommes donc pas là pour stigmatiser les services de l'Etat ou les opérateurs privés habilités, ni pour polémiquer sur les évolutions législatives et les politiques



CREDIT : D.R.

publiques. En matière de justice des mineurs, le Contrôle général a été instauré pour évaluer le fonctionnement des CEF et des EPM au regard des droits et de la dignité de leurs usagers tels que définis par les lois nationales et des textes internationaux. ■

David FAURE**Directeur du Centre éducatif fermé (CEF) de Moissannes**

EXERCER DANS un lieu privatif de liberté tel qu'un Centre éducatif fermé ne signifie pas que l'on ne doit pas respecter la dignité des mineurs qui y sont placés ni celle de leurs familles. C'est d'abord pour y veiller qu'un contrôle est nécessaire. En tant que directeur de CEF au sein de l'ALSEA (87), je l'accepte sans aucune réticence, tout comme l'ensemble de mon équipe d'ailleurs. Même s'il était effectué de manière inopinée, un contrôle ne nous poserait aucun problème. Nous en avons par ailleurs l'habitude puisque nous sommes soumis à des contrôles de gestion, d'organisation, et de respect de l'application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Nous procédons également, à l'heure actuelle, à une évalua-



CREDIT : D.R.

tion interne de notre structure. Le CEF fera aussi l'objet d'un audit externe. Dans ce cadre, je travaille en totale transparence en lien avec la direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse qui nous confère le statut d'association habilitée. Ces échanges sur notre organisation nous permettent de vérifier que notre travail est conforme au cahier des charges, c'est une sorte d'autocontrôle permanent.

Quel intérêt à cacher le quotidien d'une structure comme la nôtre ? Les contrôles peuvent être très positifs. Ils permettent de révéler parfois des dysfonctionnements et contribuent à une amélioration de la qualité de notre prise en charge.

En général, le contrôle ne fait pas partie de la culture des travailleurs sociaux. Il est pourtant indispensable de veiller à ce qu'il n'y ait pas de décalage entre le projet d'établissement, le cahier des charges et la pratique sur le terrain. L'intervention du Contrôle général apparaît d'autant plus légitime que nos structures sont financées par l'argent public. Je trouve tout à fait normal que nous ayons des comptes à rendre sur le travail effectué dans un lieu de privation de liberté. ■

BULLES EN FUREUR

Alim et Serge, lauréats 2009

LE PRIX André-Georges Hamon a été décerné cette année à " Alim Le Tanneur " (éd. Delcourt) pour la catégorie ados et à " Serge le Hamster de l'enfer " (éd. Carabas) pour la catégorie pré-ados. Remise le 18 octobre au théâtre La Paillette de Rennes par Damien Mulliez, sous-directeur des missions de protection judiciaire et d'éducation, cette récompense est le résultat du vote de 340 mineurs placés sous mandat judiciaire. Lecture approfondie des ouvrages sélectionnés, débats, cette 17^e édition de Bulles en Fureur a mobilisé, au total, tout au long de l'année, 53 services de la Protection judiciaire de



CREDIT : D.R.

la Jeunesse ainsi que 8 Quartiers des mineurs et Services éducatifs d'établissements pénitentiaires pour mineurs (SE-EPM). Les professionnels de sept régions ont, par ailleurs, pu bénéficier de formations dispensées par la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, partenaire de Bulles en Fureur depuis 2004. ■

MESURE D'ACTIVITÉ DE JOUR

Mieux définir la scolarité dans la MAJ

Une note commune direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) - direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) ayant pour objet l'articulation de la mesure d'activité de jour (MAJ) avec les dispositifs de l'Education nationale a été signée le 28 juillet dernier par les deux directeurs concernés. Il s'agit plus précisément de définir les modalités d'application de la MAJ lorsque le mineur est scolarisé, lorsqu'il

est déscolarisé ou en voie de déscolarisation (qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il soit âgé de plus de 16 ans). Cette note ainsi qu'un quizz MAJ répondant aux questions sur l'habilitation, le conventionnement et la tarification, l'organisation territoriale, les modalités pédagogiques, la couverture sociale et la visite médicale, les modalités juridiques et les responsabilités, est disponible sur PJJ.net. ■

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

CORPS	DATE
Infirmier	Judi 13 novembre
Psychologue	Vendredi 14 novembre
Conseiller technique de service social	Vendredi 21 novembre
Professeur technique	Mercredi 26 novembre
Adjoint administratif	Judi 27 novembre
Secrétaire administratif	Judi 4 décembre
Assistant de service social	Judi 4 décembre
Adjoint technique	Vendredi 5 décembre
Agent technique d'éducation	Mercredi 10 décembre
Directeur	Vendredi 12 décembre
Attaché	Mercredi 17 décembre
Educateur - Chef de service éducatif	Vendredi 19 décembre

A LIRE

Adolescences complexes



CREDIT : D.R.

RÉMI CASANOVA, directeur des enseignements de l'Ecole nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), a dirigé avec Alain Vulbeau l'ouvrage " *Adolescences entre confiance et défiance* ". Dans cet ouvrage, 40 contributeurs déclinent les tensions qu'entretiennent les adoles-

cents avec leur environnement direct : entre jeunes, avec les adultes, avec les institutions.

Adossés à une démarche scientifique, les textes complètent les analyses et commentaires par des pistes d'action et de travail. Véritable photographie des savoirs et des recherches actuelles, l'observation à travers le prisme de la défiance et de la confiance permet une approche très riche pour constituer un ouvrage qui fera date. ■

Adolescences entre confiance et défiance, Presses universitaires de Nancy, 366 p., 30€

AGENDA

DATE	ÉVÉNEMENT
du 4 au 6 novembre 2008	" De la prévention aux traitements de la récidive : les voies de la réussite en Europe " 11 ^e congrès européen sur la délinquance des mineurs. Cité/Centre de Congrès Lyon Rhône-Alpes (Rhône)
du 12 au 15 novembre 2008	4 ^e Festival du film d'éducation au Ciné Zénith d'Evreux (Eure)
25 novembre 2008	" Exécuter les peines en Europe : quelles perspectives ? " Colloque dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, Ecole nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) à Roubaix (Nord)

LE CHIFFRE CLÉ

490,65

C'est le montant du budget en millions d'euros consacré à la prise en charge des mineurs délinquants. La part consacrée à la prise en charge au pénal passe de 52% en 2008 à 62% pour 2009. ■

LOUISA AIT HAMOU, CHEF DU DÉPARTEMENT DROIT ET POLITIQUES PUBLIQUES A L'ENPJJ

Cadre judiciaire

Une magistrate prend les rênes de la formation juridique de l'ensemble des stagiaires de l'École nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ).

" LE NORD n'attire pas, il retient !", lance Louisa Ait Hamou, passant devant le mur aux traditionnelles briques rouges du hall d'entrée. Cinq ans dans la même région, un record pour cette magistrate qui ne reste guère plus de deux ans au même endroit. " Je n'aime pas l'idée d'une carrière toute tracée ". Enseignante auprès de publics en difficulté à Châlons-en-Champagne et en Charente-Maritime, elle passe le concours de l'École nationale de la Magistrature dans le cadre de la prépa fonctionnaires à l'université P a n t h é o n - Sorbonne. Un stage au TGI de La Rochelle et un an en tant que substitut au TGI de Privas plus tard, elle intègre le parquet de Lille à la

section des mineurs et de la famille et devient magistrat référent de la Maison de justice et du droit. *" Une expérience qui m'a permis d'avoir une vue d'ensemble ". En 2006, Louisa change pour la section des affaires criminelles et des règlements.*

Aujourd'hui, la jeune femme revient à ses premières amours, l'enseignement. En mai, la Mission d'information

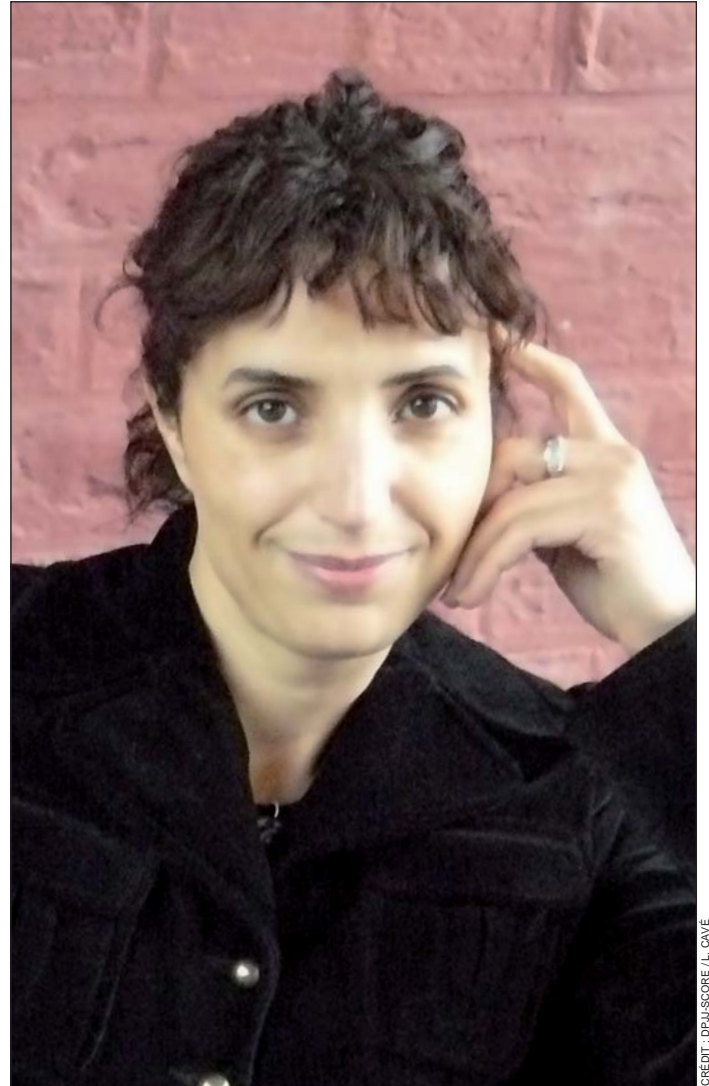
sur l'exécution des décisions de justice pénale concernant les mineurs préconisait un renforcement de la formation juridique des éducateurs et du personnel encadrant. Une proposition anticipée par l'ENPJJ qui a créé un département " Droit et politiques publiques " dirigé par Louisa Ait Hamou. *" Au cours de ma carrière de magistrat, j'ai rencontré beaucoup d'éducateurs. Ce sont de précieuses aides à la décision, à tous les stades de la procédure. Les éducateurs travaillent au quotidien dans un cadre d'intervention normé qui est le cadre judiciaire ".*

D'où la nécessité de proposer une formation " adaptée à leur pratique de professionnels de l'action éducative, d'autant que le droit se complexifie ". Cette formation juridique doit être " un outil au service de l'action éducative et non un carcan ". C'est sous un angle pluridisciplinaire que Louisa envisage la formation initiale et la formation continue des futurs éducateurs, directeurs et attachés de la PJJ. Les principaux modules ont été définis : organisation judiciaire, res-

ponsabilité de l'agent public, principes de la justice des mineurs et droit des usagers, avec le souci constant de transmettre les dernières évolutions législatives. *" Deux formateurs m'accompagneront. Akli Berkaoui, juriste et ex-directeur du foyer d'action éducative de Lille et un autre collaborateur en cours de recrutement, sur les textes,*

leurs enjeux et le référentiel mesures ".

La dimension recherche nourrira, quant à elle, les réflexions sur la justice des mineurs et répondra aux besoins de formation. Louisa Ait Hamou œuvrera en ce sens, avec les Pôles territoriaux de formation (PTF) et les autres écoles de service public. ■



CREDIT : DR. JUSCOURE / AL. CAVE

«
Précieuses
aides à la
décision
»



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

AvenirS / DPJJ / Ministère de la Justice - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 77 69 78

Directeur de la publication Philippe-Pierre Cabourdin • Rédacteur en chef Jean-François Launay

Rédaction Laurence Cavé, Stéphane Idrac, Eugénie Marie, Guillaume Merzi

Correspondants régionaux Fabrice Audebrand, Gilles Belair, Séverine Chardin, Denis Colinet, Vincent Coulon,

Claire Fabre, Manuel Feig, Philippe Gourichon, Frédérique Mathieu, Dominique Périgois, Christelle

Philippot, André Ronzel, Patricia Schweitzer, Magali Tchatat, Yves Vandenberghe

Réalisation graphique Estelle Aguilera (SCICOM) - Alain Jaspert • Impression-Routage Qualipromo

